

### Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux—Loi

Le bill porte sur la manière dont les revenus des provinces riches seront répartis parmi les provinces démunies. Il faut examiner et faire voir la manière dont les provinces s'enrichissent et peuvent partager leurs richesses, sous un régime constitutionnel, avec leurs associées dans la Confédération qui n'ont apparemment pas la même chance.

En tant qu'Albertain, il me semble évident que si ma province peut partager ses richesses avec sept de ses associées dans la Confédération, c'est parce que cette province a très bien réussi dans la gestion de ses ressources naturelles. L'Alberta était jadis une province démunie. Grâce à la mise en valeur de nos ressources minérales à la fin des années 40, au cours des années 50 et des années 60, la situation a changé considérablement et cette province se trouve maintenant dans une situation financière favorable. Nous aimerions la voir dans une situation plus favorable encore pour pouvoir envoyer plus d'argent aux provinces moins fortunées. Sous ce rapport, nous espérons bien que nos sables bitumineux seront mis en valeur. Évidemment, tout dépend de la décision que prendra le ministre des Finances quant à la façon de traiter les bénéfices réalisés grâce à ce projet—à savoir si la part de 50 p. 100 des Albertains sera considérée comme une redevance ou non. Le ministère des Finances semble se poser la question. Lorsqu'il s'agit de l'exploitation des ressources naturelles d'une province, c'est une question dont le ministre doit tenir compte. J'espère qu'il se montrera raisonnable et permettra que ce projet de l'Alberta se poursuive.

● (1510)

Je me demande s'il ne faudrait pas réfléchir davantage à la définition de province «deshéritée». Aujourd'hui on est en train de repenser de nombreux systèmes. Je veux parler surtout du système des redevances appliqué en Alberta au pétrole et au gaz. Cette province semble abandonner progressivement ce système et adopter un système d'indexation ou de référence de telle façon que les bénéfices dont profitent les habitants soient fondés sur la valeur réelle de leur production. Je me demande si le gouvernement fédéral ne devrait pas amorcer des pourparlers avec les provinces afin de déterminer si elles font la meilleure utilisation possible de leurs richesses naturelles car, dans le cas contraire, il est possible qu'elles soient artificiellement «deshéritées» et qu'elles gaspillent leurs ressources aux dépens d'autres membres de la confédération. Il faudrait étudier cet aspect. Je remarque que le gouvernement fédéral semble s'être, dans une certaine mesure, orienté dans cette voie bien que ce soit d'une façon que je n'aime pas beaucoup.

Selon certains, une raison de l'imposition de la taxe à l'exportation c'est qu'on estimait que les provinces productrices n'avaient pas frappé leur produit d'une redevance suffisante—que celui-ci quittait le Canada à un prix trop bas. A mon avis, ce n'est pas une bonne ligne de conduite de la part du gouvernement fédéral. Pourtant, le principe est là et je pense que s'il est applicable dans un domaine, le gouvernement fédéral doit l'appliquer dans d'autres.

Le projet de loi dont nous sommes saisis englobe la taxe scolaire dans les recettes au moment où l'on décide qui paie et à qui, en vertu de nos dispositions fiscales. Cela m'amène à un autre point qui mérite d'être étudié à notre époque de rapide évolution. J'ai toujours pensé que la taxe scolaire devrait relever des provinces bien que le gouvernement fédéral ait depuis si longtemps agi comme si c'était le contraire que je me demande si j'ai raison de le penser. Je sais pourtant que beaucoup de gens me consultent sur le caractère souhaitable de la création de pro-

[M. Schumacher.]

grammes d'études communs à tout le pays. A mon avis, il vaut la peine de noter que le gouvernement fédéral s'immisce de plus en plus dans ce domaine.

Le coût de l'éducation est une des raisons pour lesquelles les provinces «défavorisées» ont besoin de l'aide qu'elles demandent en vertu de cette mesure législative, parce que l'éducation est onéreuse. Le ministre nous a dit, je crois, que les paiements de péréquation versés aux différentes provinces, passeraient maintenant de 1.3 à 1.5 milliard de dollars. Le temps est peut-être venu, je pense, pour le gouvernement du Canada de s'intéresser plus directement à l'éducation qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. Le gouvernement fédéral dépense pour l'éducation plusieurs centaines de millions de dollars, si ce n'est des milliards de dollars, sous forme de subventions aux universités, d'un vaste programme de formation des forces armées, d'aide à d'autres activités éducatives post-secondaires, etc.

A mon avis, il est temps de songer à appliquer à l'éducation le principe que l'on a appliqué aux soins médicaux. Il doit y avoir une certaine participation provinciale, mais dans ce domaine, je pense que la préoccupation des provinces, qu'exprime traditionnellement avec le plus de force et d'éloquence, la province du Québec n'est sans doute pas aussi grande qu'elle l'était. Dans le passé, l'éducation relevait strictement des provinces car, surtout au Québec, on a pensé indispensable d'améliorer la langue et l'héritage culturel. Mais aujourd'hui, le gouvernement fédéral a pris sur lui de préserver la langue du Québec par sa loi sur le bilinguisme. On a dépensé des centaines de millions de dollars à cette fin.

Je dis, comme le député de Témiscamingue (M. Caouette), que l'éducation est la solution au problème de la conservation de la langue. Il faudrait beaucoup d'argent, et c'est pourquoi je crois nécessaire que le gouvernement fédéral se penche davantage sur la question. Nous devrions faire plus, directement, que nous faisons maintenant indirectement. J'aimerais qu'à un moment ou l'autre de l'étude du bill, on me dise comment les provinces qui recevront des fonds supplémentaires en vertu de cette mesure comptent les utiliser, si elles s'en servent comme le ministre le voudrait. Les sommes supplémentaires d'environ 200 millions de dollars sont censées aider les propriétaires fonciers. Je voudrais qu'on me dise, peut-être à l'étape du comité, ce que les diverses provinces ont fait à ce propos.

● (1520)

[Français]

**M. Pierre De Bané (Matane):** Monsieur l'Orateur, je pense que nous avons raison d'être fiers du projet de loi présenté par le ministre des Finances (M. Turner), projet de loi dont la conséquence la plus importante est de remettre encore plus d'argent aux provinces dont le revenu per capita, et conséquemment les dépenses publiques, sont inférieures à la moyenne nationale. Je voudrais simplement traiter de deux questions qui me préoccupent beaucoup.

La première a trait à l'enseignement de la langue seconde dans les écoles et les universités. A ce sujet, je trouve inconcevable, monsieur l'Orateur, que nous, du gouvernement fédéral, dépensions des sommes énormes pour apprendre une langue seconde à des gens dans la force de l'âge, alors que les universités et les écoles secondaires, particulièrement dans les provinces anglophones, négligent de plus en plus l'enseignement de l'autre langue officielle au pays, soit le français. A mon sens, il s'agit là